

Comité Consultatif Environnemental (CCE)

Le Circuit Paul Ricard porte une attention particulière à la tranquillité publique. Sous l'impulsion de la Préfecture du Var, le circuit a créé le Comité Consultatif Environnemental. Les acteurs locaux et les riverains sont associés aux projets de développement par le biais de réunions publiques.

Le Comité Consultatif Environnemental est une réunion de concertation publique réunissant les différents acteurs locaux. Organisée 2 fois par an par le Circuit Paul Ricard, cette consultation est un espace de communication privilégié pour échanger avec un grand nombre d'intervenants concernés par les activités du Circuit.

Le Circuit Paul Ricard présente ses projets réalisés pour l'environnement, les résultats des études scientifiques menées et commentées par des spécialistes, les innovations technologiques mises en œuvre afin de garantir la tranquillité publique.

Les objectifs principaux du Comité Consultatif Environnemental sont les suivants :

- Communiquer sur la politique de Développement Durable et donner de la visibilité sur les projets techniques, les innovations technologiques et l'exemplarité : gestion des déchets, mesure de la qualité de l'air, des émissions sonores, étude sur la biodiversité, ...
- Expliquer le cadre réglementaire : communiquer sur les arrêtés d'homologation qui restreignent l'exploitation et les actions supra-arrêtés.
- Informer sur les événements à venir (roulages nocturnes, grands événements etc.).
- Comprendre et échanger sur les préoccupations des riverains et des acteurs locaux.

Les participants permanents et ponctuels aux réunions sont des riverains, des associations, des professionnels, des fédérations, des comités d'intérêts de quartiers, des élus locaux et des mairies limitrophes, la Préfecture du Var, les forces de l'ordre, la Direction des routes, la Direction de la sécurité publique, des journalistes et médias...

